

Aide de 500€ au permis B

Facilitez votre entrée dans la vie active !

L'aide au permis de conduire **d'un montant de 500€** mise en place dans le cadre de la loi « Avenir Professionnel », est une aide d'Etat permettant aux apprentis majeurs de financer leur permis de conduire, elle est accordée sans conditions de ressources.

Quelles sont les conditions d'attribution ?

- avoir entre 18 et 30 ans**
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution**
- être engagé dans la préparation du permis de conduire B**

L'aide peut être versée avant le début des cours, **sur présentation du contrat avec l'auto-école ou en présentant une facture (de moins d'un an) si le permis a déjà été payé.**

Les contrats de professionnalisation ne sont pas éligibles à l'aide.

Quel est le montant de l'aide au permis B ?

L'aide s'élève à 500 €, c'est une aide forfaitaire qui n'est attribuée qu'une fois.

Cette aide est cumulable avec les autres aides ou prestations sociales perçues par le bénéficiaire. Elle n'est pas prise en compte dans le calcul des plafonds de ressources pour le foyer fiscal de rattachement de l'apprenti.

Comment en faire la demande ?

Vous devez constituer votre dossier accompagné des pièces suivantes :

- [formulaire à télécharger](#), à compléter et à signer
- photocopie de votre pièce d'identité recto-verso
- copie de la facture de l'auto-école ou devis signé avec la mention "bon pour accord"
- copie de votre carte vitale

Une fois votre dossier dûment complété, vous devez l'envoyer par courrier (ou remise en main propre) à :

CFA Cnam - Service pédagogique

61 rue du Landy

93210 La Plaine Saint-Denis.

Nous nous chargerons après validation de vous verser les 500 €, si vous avez déjà payé la facture, ou les transférer directement à l'école de conduite si rien n'a encore été payé.

#EnsembleVersLaReussite

